

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

28 - 06 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 250

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

– Question de M. **Karel Van Hoorebeke** au secrétaire d'État au Commerce extérieur sur les conséquences de l'attitude belge pour les entreprises flamandes exportant vers l'Autriche (n° 1942)

Orateurs : **Karel Van Hoorebeke** et **Pierre Chevalier**, secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères

5

– Questions de MM. **Dirk Van der Maelen** et **Lode Vanoost** au secrétaire d'État au Commerce extérieur sur le transfert d'hélicoptères vers le Royaume-Uni (n°s 2072 et 2103)

Orateurs : **Dirk Van der Maelen**, **Lode Vanoost** et **Pierre Chevalier**, secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères

6

– Question de M. **Pieter De Crem** au secrétaire d'État au Commerce extérieur sur les relations belgo-britanniques après le drame des réfugiés de Douvres (n° 2188)

Orateurs : **Pieter De Crem** et **Pierre Chevalier**, secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères, au nom de M. **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères

7

– Interpellations de MM. **Jef Valkeniers**, **Ferdynand Willems** et **Marc Van Peel** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et au secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur les réformes de la coopération au développement (n°s 429, 430 et 441).

Orateurs : **Jef Valkeniers**, **Ferdynand Willems**, **Marc Van Peel** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères

7

– Interpellation de **Marc Van Peel** au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur la présidence européenne (n° 440)

Orateurs : **Marc Van Peel** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères

11

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 28 JUIN 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Jacques LEFEVRE

La séance est ouverte à 14 h 13.

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

EXPORTATIONS FLAMANDES VERS L'AUTRICHE

Question de M. Karel Van Hoorebeke au secrétaire d'État au Commerce extérieur sur "les conséquences pour les entreprises flamandes exportant vers l'Autriche de l'attitude du gouvernement belge à l'égard de ce pays" (n° 1942)

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Les propos tenus par le ministre Michel au sujet de la participation du FPÖ au gouvernement autrichien ont suscité nombre de réactions négatives, ce qui a entraîné des pertes pour les exportations belges et surtout flamandes. Quelles sont les conséquences exactes de cette situation pour nos exportations vers l'Autriche ?

Quelles mesures le secrétaire d'État compte-t-il prendre pour rétablir notre image en Autriche ? Il m'apparaît que le moment est opportun dès lors que nos partenaires européens envisagent d'assouplir leur attitude à l'égard de l'Autriche. L'attitude de la Belgique a été particulièrement sévère, ce qui a entraîné un boycott de nos produits. Les conséquences de ce boycott ont essentielle-

ment touché la Flandre. Il faudra par conséquent se concerter avec les ministres régionaux pour restaurer notre image.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : L'orateur fait référence à notre image négative. Le terme "négatif" est exagéré car les sanctions ont été prises par 14 pays européens. L'Autriche viole peut-être certains principes fondamentaux de l'UE. Je présume que votre parti se rallie à ces principes et qu'il soutient par conséquent les sanctions.

Le ministre Michel a fait une déclaration qui a pu être interprétée. Il s'en est excusé, et pour le reste, la Belgique s'est comportée correctement dans cette affaire.

Les produits belges ont effectivement été boycottés et la situation ne s'est pas encore normalisée. Étant donné que nos exportations proviennent essentiellement de Flandre, il est logique que ce soient surtout les entreprises flamandes qui soient lésées par le boycott.

Il est difficile de prévoir les conséquences des sanctions pour les exportations belges vers l'Autriche. Selon un bilan provisoire, la perte enregistrée est estimée à un montant de l'ordre de 500 millions à 1 milliard de francs.

En 1999, nos exportations vers l'Autriche se chiffraient à 74,4 milliards. Il convient donc de relativiser l'impact du boycott.

L'Union européenne tente actuellement de trouver une issue au problème des sanctions. Il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas l'UE, mais bien l'Autriche qui est à l'origine du problème.

Par conséquent, il serait inopportun de lancer en ce moment une vaste campagne d'image. Celle-ci serait en effet ressentie comme une provocation par la population autrichienne.

Une concertation avec les ministres régionaux, coordonnée au niveau fédéral, est régulièrement organisée.

M. Karel Van Hoorebeke (VU) : Il faut en effet attendre la levée des sanctions avant de lancer une campagne d'image.

La VU a toujours qualifié la situation autrichienne de pré-occupante. La question se pose toutefois de savoir si nous avons toujours réagi de manière opportune.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (en néerlandais) : Il n'est pas exclu que ce type de problème se reproduise. Estimant qu'il faut garantir le respect des principes démocratiques, la Belgique a proposé de revoir l'article 17 de la Charte de l'UE.

Le président : L'incident est clos.

TRANSFERT D'HÉLICOPTÈRES VERS LE ROYAUME-UNI

– *Question de M. Dirk Van der Maelen au secrétaire d'État au Commerce extérieur sur "le transfert de 4 hélicoptères vers le Royaume-Uni" (n° 2072) ;*

– *Question de M. Lode Vanoost au secrétaire d'État au Commerce extérieur sur "le transfert de 4 hélicoptères vers le Royaume-Uni" (n° 2103)*

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Les quatre hélicoptères qui avaient été immobilisés sur l'aéroport d'Ostende parce qu'il subsistait des zones d'ombre quant à leur destination finale, ont finalement été transférés vers le Royaume-Uni. Sur quels motifs se fonde cette décision ? Qu'en est-il de l'application du code de conduite européen ? Les autorités britanniques ont-elles été informées des soupçons selon lesquels ces hélicoptères sont destinés aux belligérants au Congo ? Ou bien la Belgique a-t-elle obtenu des garanties que cela ne sera pas le cas ? À présent, où ces hélicoptères se trouvent-ils ?

Le président : M. Vanoost est à l'étranger.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (en néerlandais) : Une demande avait été introduite pour les trois hélicoptères "Alouette" dont l'armée française voulait se défaire. Outre ceux-ci, il y avait également le fameux hélicoptère Agusta britannique. Les quatre hélicoptères sont arrivés à Ostende. Le but était de les exporter vers le Congo par avion-cargo. La demande introduite à cet effet a cependant été retirée le jour-même. Si elle avait été maintenue, je l'aurais rejetée.

Contrairement aux trois autres hélicoptères, l'hélicoptère Agusta ne devait pas servir à des fins militaires. En vertu de la loi du 5 août 1991, une demande a été introduite pour pouvoir exporter les appareils vers la Grande-Bretagne. Compte tenu du fait que ce pays applique un code de conduite très sévère pour l'exportation d'armes, j'ai approuvé cette demande.

Je ne dispose pas d'informations sur la destination des hélicoptères, mais je pense que les acheteurs initiaux en ont à présent pris possession.

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Le gouvernement belge a-t-il informé les autorités britanniques de ses soupçons relatifs à la destination des hélicoptères ?

Je suis d'avis que le code de conduite européen oblige le ministre à cette mise en garde.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (en néerlandais) : J'ai abordé ce point avec le ministre britannique compétent. Son gouvernement ne voyait aucun inconvénient à ce que l'hélicoptère Agusta soit destiné au Congo.

Notre ambassadeur entretient par ailleurs d'excellentes relations avec le gouvernement britannique, qui a par conséquent reçu toutes les informations nécessaires. Je présume que les Britanniques respectent également le code de conduite.

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Le code oblige le gouvernement britannique à signaler au gouvernement belge la livraison des hélicoptères, ainsi que leur destination. Le secrétaire d'État réclamera-t-il ces informations ?

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (en néerlandais) : Je le ferai.

Le président : L'incident est clos.

RELATIONS BELGO-BRITANNIQUES APRÈS LE DRAME DE DOUVRES

Question de M. Pieter De Crem au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les relations belgo-britanniques après le drame des réfugiés de Douvres" (n° 2188)

M. Pieter De Crem (CVP) : Après la mort des 58 réfugiés chinois à Douvres, des fonctionnaires britanniques ont critiqué le gouvernement belge. Le 19 juin 2000, le ministre Jack Straw a déclaré dans l'émission "News-night" qu'il était choqué par l'attitude du gouvernement belge. Il a affirmé que la Belgique portait une large part de responsabilité dans cette affaire dramatique.

Le secrétaire d'État s'est-il concerté à ce sujet avec ses homologues lors du sommet européen de Feira ? Y a-t-il eu des contacts au niveau diplomatique ? La Belgique prendra-t-elle des initiatives pour convaincre la Grande-Bretagne d'adhérer aux accords de Schengen ?

Notre pays profitera-t-il de la présidence de l'UE pour mettre l'accent sur le problème des réfugiés ? L'entêtement dont fait preuve le chef de cabinet adjoint du ministre des Affaires étrangères nous irrite.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Le ministre Michel me fait savoir qu'il n'a eu aucun contact officiel avec son collègue britannique à Feira. Les participants au sommet européen ont exprimé leur horreur face au drame des réfugiés de Douvres et se sont déclarés résolus à mettre fin au trafic d'êtres humains. La présidence française mettra tout en œuvre pour que les accords de Tampere soient exécutés à cet égard.

L'ambassadeur belge en Grande-Bretagne est en contact permanent avec les autorités britanniques au sujet du drame. Il a immédiatement informé les membres de notre gouvernement au Portugal. Les informations sont échangées dans les limites imposées par l'enquête judiciaire.

Cette affaire ne peut être abordée de manière irréfléchie ou avec précipitation. Sous la présidence belge, le problème sera traité par priorité et des initiatives seront prises pour que le problème des réfugiés soit examiné au niveau international.

Le 23 juin dernier, le ministre Michel s'est entretenu avec son homologue français à ce sujet. Les deux ministres ont insisté sur l'importance de l'exécution des accords internationaux.

M. Pieter De Crem (CVP) : Il serait bon d'organiser une concertation bilatérale informelle sur la question et l'an-

nonce d'une initiative qui sera prise sous la présidence belge ne suffit pas.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Le 19 juin 2000, le ministre Jack Straw a effectivement fait certaines déclarations pendant l'émission "News-night". Des contacts ont eu lieu à ce sujet au niveau des ambassadeurs. Les déclarations du ministre ont été faites à un moment où les victimes n'avaient pas encore été clairement identifiées. En définitive, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas des personnes qui avaient été arrêtées en Belgique précédemment.

M. Pieter De Crem (CVP) : Les tensions bilatérales entre la Belgique et le Royaume-Uni doivent être prises au sérieux.

Le président : L'incident est clos.

RÉFORME DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

– *Interpellation de M. Jef Valkeniers au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur "l'exécution des plans de réforme" (n° 429) ;*

– *Interpellation de M. Ferdij Willems au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur "la norme de 0,7% et la lenteur avec laquelle sont mises en œuvre les options politiques" (n° 430) ;* – *Interpellation de M. Marc Van Peel au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur "le budget de la coopération au développement" (n° 441)*

M. Jef Valkeniers (VLD) : Un an après l'accession du gouvernement arc-en-ciel au pouvoir, il est temps de dresser le bilan des réformes administratives menées dans le cadre de la coopération au développement. En effet, ici et là des voix critiques s'élèvent à ce sujet.

M. De Belder a été nommé le 4 mai 1999 comme évaluateur spécial de la coopération internationale mais, jusqu'à présent, il travaille seul dans son service. Sera-t-il en mesure de procéder, d'ici au mois de mars, à l'évaluation de la coopération belge en matière de lutte contre la pauvreté ?

La CTB souhaite augmenter le cadre de son personnel de 70 à 80 unités. Qu'en pense le secrétaire d'État ? Combien de représentants locaux la CTB a-t-elle déjà nommés dans les 25 pays de concentration ? En nommera-t-on encore dans les 13 pays hors-concentration ?

Etes-vous d'accord avec la nomination de 115 membres du personnel ? Comment ces personnes seront-elles réparties ?

Quel sera le statut du personnel de la CTB ? Qu'en est-il du statut et du salaire des actuels coopérants de l'AGCD qui sont intégrés à la CTB ?

Selon la note de stratégie, les pays partenaires doivent eux-mêmes émettre des propositions qui sont alors examinées par l'attaché de la DGCI et par le secrétaire d'Etat dont l'accord est nécessaire pour que la CTB puisse entrer en action. Toutes ces procédures de contrôle n'entravent-elles pas la flexibilité ?

Quand la DGCI disposera-t-elle d'une structure définitive et d'un cadre du personnel complet ? Le personnel est totalement démotivé. Quand prendra-t-on des arrêtés de nomination ? N'a-t-on pas besoin de forces nouvelles pour redynamiser la politique en matière de coopération au développement ?

Quand le groupe de travail interdépartemental chargé de la coopération internationale reprendra-t-il ses travaux ? Il est en effet impératif d'augmenter le pourcentage du PNB alloué à la coopération internationale. Celui-ci n'était que de 0,3% en 1999.

La tâche du secrétaire d'Etat est ardue, puisqu'il s'agit de renverser la tendance actuelle. Cela suppose tout d'abord une administration motivée.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Le CNCD et 11.11.11. se sont plaints de la lenteur avec laquelle certaines options politiques sont concrétisées et craignent que la norme de 0,7% ne sera pas atteinte.

Il faut éviter que la coopération au développement ne devienne un enjeu politique. Nous nous réjouissons du fait que le secrétaire d'Etat se fixe la norme des 0,7% comme objectif.

Si la nécessité d'une véritable politique de coopération au développement ne fait aucun doute, il est difficile d'y sensibiliser l'opinion publique. Tant le souci de justice que l'intérêt personnel nous incitent à soutenir une telle politique. En effet, sans une telle politique, le XXIème siècle risque d'être marqué par les guerres et les atrocités puisque les victimes de l'injustice actuelle finiront bien par se révolter.

Des nouvelles alarmantes me sont parvenues en ce qui concerne la norme des 0,7%. Le CNCD attire l'attention sur le fait que le budget de la coopération ne suit pas l'évolution du PNB.

M. Derycke affirme en outre que, par manque d'intérêt, nous n'atteindrons pas la norme de 0,7% du PNB au cours de cette législature. Ses propos sont confirmés par le chef de cabinet du prédécesseur du secrétaire d'Etat. Qu'en pense l'actuel secrétaire d'Etat ? Les partis qui constituent le gouvernement sont-ils toujours sur la même longueur d'onde ?

Cette mentalité est en porte-à-faux avec la réalité. Il y va en effet de notre propre intérêt d'accorder l'attention nécessaire à ces problèmes.

Comment le secrétaire d'Etat peut-il garantir que nous atteindrons la norme de 0,7% du PNB pour la coopération au développement ?

M. Marc Van Peel (CVP) : En 2000, le budget de la Coopération au développement a augmenté de 2,47 milliards de francs. Toutefois, ce budget diminue en chiffres relatifs, par rapport au PNB. Le secrétaire d'Etat pourrait-il fournir des éclaircissements sur ce point ? On fait des grandes déclarations au sujet des pratiques commerciales honnêtes et de la coopération au développement. Compte tenu de la bonne conjoncture, des moyens supplémentaires doivent être affectés à la coopération au développement.

Le secrétaire d'Etat a promis d'exécuter les réformes décidées au cours de la législature précédente. Qu'en est-il de la concertation entre la DGCI et les autres directions générales ? Qui a été délégué par la DGCI pour participer à cette concertation ? Quand nommera-t-on le directeur général de la DGCI ? Les effectifs de la DGCI sont-ils au complet ? Combien d'attachés ont-ils été nommés ? Combien d'attachés se trouvent-ils déjà sur place ? Qu'en est-il de l'engagement d'experts ayant des qualifications spéciales ?

Qu'en est-il de l'élaboration des notes sur les pays et les stratégies ? Quel est le calendrier prévu ? Comment se déroule la coordination entre les niveaux flamand, fédéral et européen ?

Existe-t-il un inventaire des dettes des pays à bas revenus à l'égard de la Belgique ? Qu'en est-il de l'obligation de remboursement annuel ? Quel est l'avis du secrétaire d'Etat au sujet des remises de dettes ? Où pouvons-nous trouver trace dans le budget de l'allègement de la dette à concurrence de 800 millions de francs qui avait été promise ?

Le département de la Coopération au développement renouvellera-t-il l'engagement qu'il a pris d'assainir chaque année le service du Ducroire à concurrence de 550 millions ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : La première question de M. Valkeniers concernait l'évaluateur spécial que nous rencontrerons dans quinze jours. J'ai accédé à la demande de M. De Belder d'engager du personnel, mais certains problèmes pratiques se posent. Pour l'instant, je ne souhaite pas m'étendre davantage sur la question.

La CTB a le monopole du contrôle des programmes et des projets de développement bilatéraux. Lors de mon entrée en fonction, on s'est aperçu que le cadre du personnel était insuffisant. Les coopérants ont continué à travailler sur la base du principe de la continuité de l'administration. Parallèlement, une campagne de recrutement a débuté.

Jusqu'à présent, la CTB a repris 113 projets en cours à son compte. La tâche est énorme. En effet, tous les projets de 38 pays doivent être transférés. Un tel contrat de reprise nécessite beaucoup de préparation, d'efforts et de moyens financiers. En l'occurrence, il s'agit d'un processus difficile et de longue haleine, mais c'est l'unique solution qui nous est offerte par le contrat de gestion.

La CTB est devenue une société anonyme de droit public, mais elle n'est pas reconnue comme institution de droit public international et ses employés ne bénéficient donc pas de l'immunité ou d'exonérations fiscales lors d'achats. Mais un *modus vivendi* a été trouvé dans la majorité des pays à ce propos. En effet, un certain nombre de problèmes peuvent être réglés par un "échange de lettres".

Parallèlement aux 113 projets en cours, plus de 560 bourses d'étude ont été transférées à la CTB. C'est principalement la période de transition qui occasionne une surcharge administrative. La procédure de transfert des programmes et des projets, telle que définie dans le contrat de gestion, est relativement complexe. Cette situation devrait s'améliorer lorsque la CTB évaluera seule les nouveaux projets.

La CTB compte actuellement 122 membres du personnel en service à l'étranger, pour 70 en Belgique. La procédure de recrutement du personnel, par l'intermédiaire du SPR et sur la base de 1800 candidatures, fut un peu lente. Elle a d'ailleurs été modifiée entre-temps.

Quant aux chiffres relatifs à la répartition de ces membres du personnel entre les différents pays, je les demanderai à mon cabinet.

La CTB était tenue de soumettre un plan d'entreprise avant le 1er juin. Il me semble logique que les besoins en personnel soient définis dans ce plan. Le plan initial n'étant pas de bonne facture, j'ai accordé un délai jusqu'au 30 juin.

Pour le paiement des frais de gestion et de personnel, la CTB percevra des montants provisionnels au cours des trois premières années. Par ailleurs, elle s'est engagée à mettre en oeuvre une comptabilité analytique.

Une concertation est régulièrement organisée entre les parties concernées. Nous suivons de près les différentes réformes mises en oeuvre, dans le respect de l'autonomie de la CTB, telle que définie par la loi.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Qu'en est-il du conseil d'administration de la CTB ? Confirmez-vous les rumeurs selon lesquelles il ne serait pas encore au complet ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Deux membres sur les douze que compte le conseil ont, en effet, démissionné, pour des raisons d'incompatibilité. J'espère qu'ils seront remplacés dans les prochains jours. Un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres doit cependant être pris à cet effet.

En ce qui concerne la DGCI – l'ancienne AGCD –, deux arrêtés ont été pris : un premier arrêté relatif à sa structure, le 26 janvier 2000, et un second concernant l'affectation, le 15 mai 2000. J'admets volontiers que ces arrêtés se sont fait attendre. Sous la législature précédente, un accord final n'avait pu être conclu. Le changement de majorité a également provoqué des retards. Tant la structure que l'affectation ont donné lieu à de nombreuses discussions. La réforme n'a pas été accueillie avec un même enthousiasme par l'ensemble des membres du personnel de l'AGCD. De nombreux objectifs complémentaires ont été définis.

Nous sommes tous d'accord pour affirmer que, dorénavant, les décisions doivent davantage être prises en concertation. Les décisions ne pouvant être prises à la légère, la réforme s'avère plus lente que prévu. L'administration doit avoir le temps de s'adapter. Il me semble que l'atmosphère est à présent beaucoup plus constructive.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Le personnel n'est-il pas démotivé ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : L'engagement du personnel ne fait pas partie de mes attributions. Je ne dispose que d'un simple droit de regard.

Nous sommes confrontés à un grave problème en ce qui concerne les attachés. Le cadre prévoit 82 attachés, avec respect de la parité linguistique. Pour être nommé, il fallait être lauréat d'un examen de longue durée. De nombreuses personnes qui ont ainsi été écartées de

l'examen d'attaché ont engagé une procédure devant le Conseil d'État.

Les examens ont eu lieu entre février et mai. Des 32 lauréats néerlandophones, 21 étaient réellement disposés à entrer en service. En vertu de l'arrêté royal, 5 lauréats devaient en outre suivre un stage, 16 personnes pourraient donc être affectées à l'étranger. Une personne n'aurait aucune chance de réussir l'examen de français. En définitive, il reste donc 15 attachés néerlandophones.

Du côté francophone, des 17 lauréats, 10 étaient réellement disposés à entrer en service. De ces 10 personnes, 3 doivent suivre un stage. Parmi les 7 lauréats restants, un a déjà réussi l'examen linguistique. J'espère que les 6 autres le réussiront à leur tour.

Des 82 attachés prévus au cadre, 22 pourraient donc être nommés. En septembre, un nouvel examen sera annoncé. Les conditions d'admission seront assouplies. Nous cherchons une solution pour remédier au manque de personnel.

Un mot sur la norme de 0,7 %, à présent. Le gouvernement dit dans sa déclaration qu'il entend réaliser un revirement dans la mesure où il a l'intention d'augmenter le budget de la coopération au développement par rapport au PNB.

Je suis tout à fait d'accord que les 0,3 % de 1999 étaient un piètre résultat et que nous nous devons d'infléchir cette tendance. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que 93 % des moyens budgétisés ont été effectivement réalisés, ce qui est un bon point.

Il convient d'établir une distinction nette entre le PNB et le budget chiffré. En effet, pour la confection du budget total, on ne peut tenir compte uniquement du budget de la coopération au développement. Il faut notamment considérer par ailleurs les moyens réservés par les Communautés et d'autres départements. Or, le budget du département des Finances, notamment, a diminué.

Un réaménagement de la dette pour un montant d'environ 800 millions de francs a été autorisé. Dans les assemblées internationales, des propos radicaux ont été tenus sur l'annulation de la dette. Il est capital que les moyens destinés au réaménagement de la dette ne soient pas décomptés des dépenses prévues pour la coopération au développement. Pour l'annulation de 14 millions de dette contractée par le Mozambique, on n'a pas encore trouvé de poste budgétaire.

Le budget 2000 présentait déjà une augmentation à 24,4 milliards, ce qui représente un budget de 7,5 %.

Les premières négociations bilatérales en vue de la confection du budget de 2001 ont été entamées. Nous devons veiller ensemble à ce que les moyens nécessaires soient réservés afin de pouvoir exécuter l'accord de gouvernement. Nous sommes déterminés à opérer un revirement ! Cela ne veut pas dire que nous réaliserons la norme de 0,7 %, mais que nous avons la ferme intention de mener une politique allant dans ce sens.

M. Valkeniers a posé une question concernant nos efforts dans les vingt-cinq pays de concentration et, en particulier, dans les treize pays de non-concentration. Nous avons en tout état de cause l'obligation d'honorer les engagements que nous avons souscrits, même s'ils courent encore sur plusieurs années. On pourrait envisager un accord de rachat, mais ce n'est qu'une idée.

Nous ne pouvons souscrire de nouveaux engagements bilatéraux dans les pays de non-concentration. Quoi qu'il en soit, les anciens engagements courront jusqu'à leur terme et ne seront pas renouvelés. En revanche, nous pouvons souscrire des engagements multilatéraux, ainsi que des accords d'aide urgente et militaire.

Selon M. Van Peel, le fonds de survie pourrait être limité aux 25 pays. Il faut toutefois tenir compte du fait que ce fonds concerne non seulement la coopération bilatérale, mais aussi la coopération multilatérale et indirecte.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Vous affirmez que la norme de 0,7% concerne l'ensemble du gouvernement. Je suis d'accord avec vous sur ce point. Le département de la Coopération au développement doit toutefois pouvoir faire entendre sa voix. Je déposerai par conséquent une motion de recommandation dont l'objectif est de soutenir le secrétaire d'État. Cela devrait permettre à M. Boutmans d'asseoir plus fermement son autorité morale. J'espère dès lors que cette motion ne sera pas bloquée par une motion pure et simple.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Certains éléments ont été perdus de vue dans le cadre de la réforme, notamment le statut et les dispositions transitoires pour les délégués de la CTB. Lorsqu'on se rend compte de la lenteur et de la lourdeur qui caractérisent l'organisation des examens d'attaché, il est légitime de craindre que les nominations se feroient trop tardivement pour un bon nombre de projets de la CTB.

Aussi longtemps que le système des motions n'aura pas été revu, il demeurera difficile pour la majorité de soutenir une motion comme celle de M. Willems.

M. Marc Van Peel (CVP) : Il faudrait effectivement modifier le Règlement en ce qui concerne les motions. Si M. Valkeniers cosigne la motion, son geste sera considéré

comme un signe de méfiance envers le gouvernement actuel.

Il serait plus logique d'établir un pourcentage de croissance réaliste que de vouloir atteindre à tout prix la norme des 0,7%. Il faut cependant mettre le budget de la coopération au développement en rapport avec l'ensemble du PNB économique. Il est vrai que le secrétaire d'État hérite d'une situation difficile, mais cet argument ne suffit pas toujours comme réponse.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Il faut d'urgence revoir le système des motions. Or, tout changement politique prend beaucoup de temps. A quoi bon tout notre travail si chaque initiative parlementaire est immédiatement bloquée par une motion pure et simple ? Ceci n'est pas un parlement, mais un cirque !

Le **président** : En conclusion de ces interpellations, M. Ferdy Willems (VU-ID) a déposé une motion de recommandation libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu les interpellations de MM. Valkeniers, Van Peel et Willems,

et la réponse du secrétaire d'Etat à la Coopération au développement,

insiste auprès du gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour que la norme de 0,7 % du PNB pour la coopération au développement soit réalisée sous la présente législature".

MM. Marc Van Peel (CVP) et Jacques Lefevre (PSC) ont également déposé une motion de recommandation, libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Van Peel et la réponse du secrétaire d'Etat à la coopération au développement,

demande au gouvernement

- d'achever dans les meilleurs délais la réforme de l'AGCD en dotant la DGCI du personnel nécessaire et en respectant, à cet effet, un calendrier strict ;
- de garantir la spécificité de la coopération au développement au sein du ministère des Affaires étrangères ;
- de faire du démantèlement effectif de la dette des pays les moins développés une priorité."

Une motion pure et simple, signée par MM. André Frédéric (PS), Jef Valkeniers (VLD) et Mme Leen Laenens (Agalev-Ecolo) a également été déposée.

Ces motions seront mises au voix ultérieurement en séance plénière de la Chambre.

La discussion est close.

LA PRÉSIDENTE EUROPÉENNE

Interpellation de M. Marc Van Peel au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement sur "la présidence européenne" (n° 440)

M. Marc Van Peel (CVP) : Au cours des discussions relatives à la note de politique concernant la coopération au développement, certains membres ont laissé entendre que l'on ne s'attelait pas suffisamment à la préparation de la présidence européenne. Nous songeons plus particulièrement à certaines questions comme l'harmonisation entre la coopération européenne et celle des différents Etats membres, l'implication de la société civile, la question de l'Afrique centrale et les préférences commerciales pour les pays les plus pauvres.

Des progrès ont-ils déjà été réalisés ? Qu'en est-il de ce dossier ? Quelles questions font l'objet d'une attention particulière de la part du secrétaire d'Etat ? A-t-il déjà pris contact avec ses collègues européens ? Le secrétaire d'Etat participe-t-il aux travaux de la cellule de coordination dont l'objectif est de préparer la présidence européenne ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat (*en néerlandais*) : Les questions faisant l'objet d'une attention particulière devraient en effet être déterminées en collaboration avec la Troïka. Le ministre français ne m'a encore communiqué aucun projet concret. Toutefois, une concertation avec mes homologues français et suédois est prévue pour ce vendredi. Quoi qu'il en soit, la coordination et la complémentarité constituent des points essentiels. Lors d'une récente visite au Bénin, j'ai pu constater que la coordination se déroulait de manière excellente. En outre, il faudra également aborder le problème du rapport entre la coopération au développement et les flux migratoires.

Nous nous sommes également concertés avec le secrétariat de l'ACP à Bruxelles. Il reste cependant de nombreux points à clarifier en ce qui concerne la coopération avec les pays ACP. Le 5 juillet prochain, une concertation est prévue avec les fédérations des ONG.

Nous avons l'intention de placer plusieurs questions à l'ordre du jour : la transparence de la politique euro-

péenne de coopération au développement, les relations avec les pays ACP dans le cadre du nouvel accord, la coopération avec les pays en conflit, les relations avec la société civile en Belgique et dans les pays receveurs et l'aspect écologique, le tout placé sous le signe de la lutte contre la pauvreté.

Le représentant permanent de la DGCI se verra adjoindre un attaché et des collaborateurs temporaires. Un expert de haut niveau sera également engagé.

Un groupe de travail interdirections sera créé et travaillera sous la direction de la D40. La conférence sur les PMA de la CNUCED, organisée en collaboration avec l'UE, se tiendra à Bruxelles fin mai. Notre pays y jouera un rôle important. Par ailleurs, nous comptons organiser un colloque européen sur la coopération décentralisée ; à cet effet, des pourparlers sont en cours avec l'Union des Villes et Communes belges. Quoi qu'il en soit, nous sommes déjà bien plus avancés que la présidence française à pareille époque.

M. Marc Van Peel (CVP) : Il serait en effet souhaitable de formuler un point de vue commun concernant les pays en conflit et les pays confrontés à des flux migratoires. Reste la question de savoir si vous n'êtes pas uniquement associé aux travaux de la cellule de coordination au niveau administratif, mais aussi au niveau politique.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Je ne participe pas aux travaux de la cellule de coordination. Je ne suis d'ailleurs pas la seule partie concernée à ne pas faire partie de cette cellule. Cette question doit être étudiée.

Le **président** : En conclusion de cette interpellation, MM. Marc Van Peel (CVP) et Jacques Lefevre (PSC) ont déposé une motion de recommandation, libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Marc Van Peel et la réponse du secrétaire d'État à la Coopération au développement,

demande au gouvernement

– d'associer étroitement le secrétaire d'État à la Coopération au développement à la préparation de la présidence de l'UE ;

– d'accorder, dans le cadre de la préparation de la présidence belge de l'UE, l'attention nécessaire au volet de la coopération au développement et, en particulier, aux points suivants ;

* la complémentarité entre la politique en matière de coopération au développement de l'Union et celle des États membres ;

* l'Afrique centrale ;

* l'association de la société civile au processus européen de coopération au développement ;

* la définition concrète des préférences commerciales pour les pays les plus pauvres ;

* les relations avec les pays en état de guerre ;

* les relations avec les pays comptant de nombreux migrants sur notre territoire."

Une motion pure et simple a été déposée par Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) et MM. André Frédéric (PS) et Dirk Van der Maelen (SP).

Ces motions seront mises aux voix ultérieurement en séance plénière de la Chambre.

– La discussion est close.

– La réunion publique est levée à 16 h 55.